INTERCALAIRE n° ……

RECENSEMENT

des votes émis

Bureaux	Nombre d'électeurs inscrits	Nombre d'émargements	Nombre de votants (enveloppes et bulletins sans enveloppe trouvés dans les urnes)	Nombre de bulletins et enveloppes annulés	Nombre des votes blancs (1)	Nombre des suffrages exprimés (2)					
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
…e bureau.....											
…e bureau.....											
…e bureau.....											
…e bureau.....											
…e bureau.....											
…e bureau.....											
…e bureau.....											
…e bureau.....											
…e bureau.....											
…e bureau.....											
…e bureau.....											
…e bureau.....											
…e bureau.....											
…e bureau.....											
…e bureau.....											
…e bureau.....											
…e bureau.....											
…e bureau.....											
…e bureau.....											
…e bureau.....											
…e bureau.....											
…e bureau.....											
…e bureau.....											
…e bureau.....											
…e bureau.....											
…e bureau.....											
…e bureau.....											
…e bureau.....											
…e bureau.....											
Totaux											

(1) En application de la loi n° 2014-172 du 21 février 2014, les bulletins blancs (de couleur blanche sans aucune mention) et les enveloppes vides sans bulletin sont exclus du champ des bulletins nuls. Ils sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal sans être pris en compte dans la détermination des suffrages exprimés.

(2) Ce nombre correspond à la différence entre le résultat de la colonne 4 et celui des colonnes 5 et 6.

Mode de scrutin des communes
de 1 000 habitants et plus

ANNEXE AU MODÈLE B

Procès-verbal à utiliser par le
bureau centralisateur

PAR BUREAU

dans la commune

NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS A CHAQUE LISTE

(mentionner le nom de chaque candidat tête de liste dans l'ordre de l'état des listes dressé par le représentant de l'État)

13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27